

La lettre de la

CPDT

Conférence Permanente  
du Développement  
Territorial



n° 59  
Septembre 2022

03

Dynamiques économiques émergentes et nouveaux enjeux territoriaux

07

L' acceptabilité sociale des projets d'aménagement du territoire et d'urbanisme

10-11

Deux nouvelles publications sur le tourisme et les économies émergentes

12

En 2022, la Formation CPDT interroge la notion d'adaptabilité

Alors que nous avons dépassé la moitié de l'année 2022, la CPDT poursuit ses travaux dans ses différentes missions. La présente lettre de la CPDT se penche sur les résultats engrangés depuis deux ans dans deux recherches qui ont récemment abouti chacune à la production d'une publication : Dynamiques économiques émergentes et nouveaux enjeux territoriaux, d'une part, et Des outils au service de l'acceptabilité sociale des projets d'urbanisme ou d'aménagement du territoire, d'autre part. La première recherche met l'accent sur ce qui lie le territoire wallon et trois grands secteurs d'activités qui émergent : les économies numériques, créatives et circulaires. Il en ressort la note de recherche n°82, brièvement présentée en page 11. La seconde recherche interroge, dans la note de recherche n°83, la notion d'acceptabilité sociale des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire et ses diverses déclinaisons, analyse les facteurs d'opposition et de blocage et amène des pistes de réflexion en vue de favoriser l'acceptabilité sociale des projets. La recherche Tourisme et territoire : gérer le passé et préparer l'avenir nous livre également ses premiers résultats dans un hors-série en deux volumes consacré aux principales infrastructures touristiques wallonnes.

Ce numéro de la lettre est aussi l'occasion d'aborder le webinaire d'ouverture de la session 2022 de la Formation des CATUs et des agents du DATU consacré au thème « Adaptabilité des acteurs et du territoire » dans la lignée du dernier colloque 2021 de la CPDT.

Nous profitons d'ailleurs de cet éditorial pour vous inviter à déjà bloquer dans vos agendas la date du colloque qui aura lieu le jeudi 15 décembre à la Sucrierie à Wavre. D'ici peu plus d'informations sur celui-ci (thème et programme) seront communiquées via notre site internet, notre newsletter et nos réseaux sociaux auxquels nous vous invitons à vous abonner pour profiter de nos actualités. Vous pouvez également trouver sur le site internet de la CPDT l'ensemble des rapports et des publications produits l'an dernier par les équipes de la CPDT. N'hésitez pas à vous approprier tout ce matériel mis à votre disposition.

Les coordinateurs de la CPDT  
Valérie Cawoy, Martin Grandjean et Jean-Marc Lambotte

## La Conférence Permanente du Développement Territorial

### Coordinatrice de la CPDT :

Annick Fourmeaux,  
SPW - Territoire, Logement, Patrimoine,  
Energie  
Rue des Brigades d'Irlande 1  
5100 Namur  
annick.fourmeaux@spw.wallonie.be  
Tél. 081/33.21.35

## Les équipes de recherche

### ULB-IGEAT

#### Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire

CP 130/2, Av. F. Roosevelt 50  
1050 Bruxelles  
valerie.cawoy@ulb.be  
Tél. 02/650 65 60  
Coordination : Marie-Françoise Godart & Valérie Cawoy

### UCL-CREAT

#### Centre de Recherches et d'Études pour l'Action Territoriale

Place du Levant 1 - 1348 Louvain-la-Neuve  
sabine.gerard@uclouvain.be  
Tél. 010/47 21 27  
Coordination : Yves Hanin & Martin Grandjean

### ULiège-Lepur

#### Centre de recherche en Sciences de la Ville, du Grand Territoire et du Milieu rural

Allée de la Découverte 9 B52/3  
- 4000 Liège  
jm.lambotte@uliege.be  
Tél. 04/366 58 93  
Coordination : Jean-Marie Halleux & Jean-Marc Lambotte

La Lettre de la CPDT, éditée trois fois par an, est disponible sur notre site : cpdt.wallonie.be ou par voie postale, en téléphonant au 1718 ou en envoyant votre demande à ediw@spw.wallonie.be

Vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner ? Envoyez votre demande à valerie.cawoy@ulb.be

### Éditrice responsable :

Annick Fourmeaux

### Conception de la Lettre :

Benoît Kensier

### Crédits :

Adobe Stock (photos), Anne Sinzot (dessins)  
Code ISSN : 2466-9067 (P) - 2736-3988 (N)



Trois dynamiques économiques : le circulaire, le créatif et le numérique, considérées comme émergentes, apparaissent susceptibles de stimuler les tissus économiques locaux et de participer à la réhabilitation des territoires. Après avoir quantifié et localisé les économies émergentes en Wallonie, la réflexion menée la seconde année de la recherche a pris comme point de départ l'examen, d'une part, des comportements territoriaux des acteurs en lien avec ces dynamiques et, d'autre part, de l'émergence de lieux d'activités susceptibles d'accueillir ces dynamiques.

## DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES ÉMERGENTES ET NOUVEAUX ENJEUX TERRITORIAUX

- ❖ **L'équipe de recherche a quantifié les dynamiques économiques émergentes et leurs comportements spatiaux sur le territoire wallon. Quelles tendances en regard des logiques de localisation avez-vous observées ?**

L'hypothèse d'un rôle territorial dans le développement ou non des économies circulaire, créative et numérique se reflète clairement au travers de nos analyses, que

ce soit à l'échelle régionale ou à l'échelle du "voisinage". Nous nous sommes attelés à étudier la surreprésentation ou la sous-représentation de chacune de ces trois dynamiques économiques par rapport au profil de l'économie en général dans les différentes typologies territoriales de Wallonie.

On constate que l'économie circulaire est surreprésentée dans des territoires de

faible densité, bien desservis en routes et autoroutes ou avec un profil industriel. On retrouve là tant un besoin d'accessibilité pour l'entrée et la sortie des matières qu'un besoin d'espace souvent à l'écart des autres fonctions, particulièrement la fonction résidentielle. Abstraction faite du poids démographique des différents territoires, on note qu'elle est bien présente autant dans des arrondissements urbains que plus ruraux.

L'économie créative est par contre surreprésentée au cœur des grandes agglomérations et on observe aussi une présence significative dans les espaces péricentraux. Il y a ici un besoin d'être très proche d'un marché pour vendre les produits et services. À l'échelle des arrondissements, ceci se traduit par une tendance de l'économie créative à s'implanter plutôt dans le nord de la Wallonie, plus urbanisé que le sud.

L'économie numérique, peu présente en milieu rural a, quant à elle, davantage d'affinités avec les contextes métropolitains, c'est-à-dire les plus grandes villes de Wallonie (particulièrement Liège) et leur proche périphérie et surtout le Brabant wallon en tant que périphérie de la principale métropole du pays. De nos trois économies, c'est vraiment celle qui a un comportement métropolitain par excellence. Elle est proche des grands centres de commandement économique et des plus grandes concentrations d'entreprises, notamment parce qu'une grande partie de cette économie numérique est composée de services, et parmi eux, une bonne part d'activités de services aux entreprises. C'est aussi sous cet angle que l'on comprend la sous-représentation de l'économie numérique en Wallonie, par rapport à la Flandre et à Bruxelles, où elle performe. Ces territoires sont en effet davantage inscrits dans les réseaux métropolitains et d'économie mondiale. Cela explique aussi pourquoi on la retrouve de manière importante dans les espaces résidentiels du Brabant wallon, en contexte périurbain de Bruxelles ou au sein de polarités comme Wavre-Ottignies-Louvain-la-Neuve. De nombreux sièges sociaux de ces "services numériques" sont en effet renseignés au domicile de l'entrepreneur.

### ❖ **Les comportements et stratégies des acteurs concernés par ces trois dynamiques économiques émergentes diffèrent-ils de l'économie en général ?**

En réalité, nos résultats démontrent qu'ils ne diffèrent pas significativement de l'économie en général. Une bonne partie des acteurs de l'économie créative et de l'économie numérique cherchent à disposer d'aménités et d'infrastructures de transport en commun, davantage présentes en milieu urbain. L'économie circulaire, surtout sa composante industrielle, répond à des logiques de localisation différentes mais qui se retrouvent à nouveau pour d'autres secteurs de l'économie générale. A savoir : un choix fortement orienté par la proximité d'une bonne desserte autoroutière et d'un fleuve, la possibilité d'obtenir de larges superficies de foncier à l'écart, limitant les nuisances pour le voisinage, etc. Il y a donc des nuances mais les stratégies sont au final assez proches avec une volonté commune de se situer à proximité d'un écosystème économique avec lequel mener des collaborations. C'est d'ailleurs pour ces raisons que nous avons décidé de nous intéresser aux plateformes d'innovation territoriale (PIT)<sup>1</sup> dans la deuxième partie de la recherche car ces lieux semblaient répondre à des besoins exprimés par la majorité des acteurs de ces secteurs émergents.

Dans le cadre de nos entretiens, certains acteurs de l'économie créative et numérique nous ont fait part de leur choix assumé de s'installer en cœur de ville, à proximité d'aménités (Horeca, cadre agréable) et des transports en commun car cela participe à leur image de marque et au bon fonctionnement de leur entreprise. A l'heure des enjeux environnementaux, entendre que des entreprises assument et veulent une localisation en centre-ville est plutôt encourageant.

### ❖ **Ces tendances de localisation évoluent-elles avec le temps ?**

Durant la dernière décennie, si l'on prend l'économie circulaire, nos analyses montrent que celle-ci a désormais un peu moins tendance à s'installer dans les milieux industriels, tandis que les zones bien desservies par l'autoroute semblent continuer à les attirer de plus en plus. Pour l'économie numérique, on note un petit renforcement de la surreprésentation dans les centres-villes. Tout cela est cependant à considérer avec prudence. Il est difficile de dire si ce sont là des évolutions conjoncturelles ou structurelles. Ce qui est certain, c'est que les affinités territoriales évoluent avec le temps.

## Lieux d'innovation territoriale ?

La recherche s'est intéressée à l'émergence actuelle de lieux d'innovation territoriale en lien avec l'implémentation locale des trois dynamiques économiques émergentes.

Ces lieux sont multiformes et comprennent par exemple les espaces de coworking, FabLab<sup>2</sup> et incubateurs<sup>3</sup>. Ils partagent en commun l'orientation professionnelle de leur offre en services mais aussi le public ciblé (porteurs de projets, startupper, indépendants, TPE/PME), un caractère inclusif et ouvert, une fonction de catalyseur d'innovation, un financement provenant en partie des pouvoirs publics (régionaux et/ou européens) et une place majeure accordée à la coopération.

L'idée générale est d'avoir des lieux qui soient hybrides dans les services proposés mais aussi dans leur accompagnement afin de permettre une diversification du profil des utilisateurs. Faire côtoyer des profils différents sur un même site mène aux échanges d'idées, de savoir et de savoir-faire, pouvant en bout de course déboucher sur des projets créateurs de valeur.

En résumé, on parle de lieu physique d'innovation où une communauté non-sectorielle et complètement transversale va se rencontrer, collaborer et créer des partenariats qu'elle n'aurait sans doute pas ailleurs.

## Des lieux facteurs de régénération urbaine

Ces lieux permettent de réimplanter de l'activité économique et du dynamisme dans des quartiers en difficulté. Ils peuvent s'intégrer plus largement dans des stratégies de régénération en jouant un rôle de lieu hybride favorisant les rencontres et la mixité fonctionnelle.

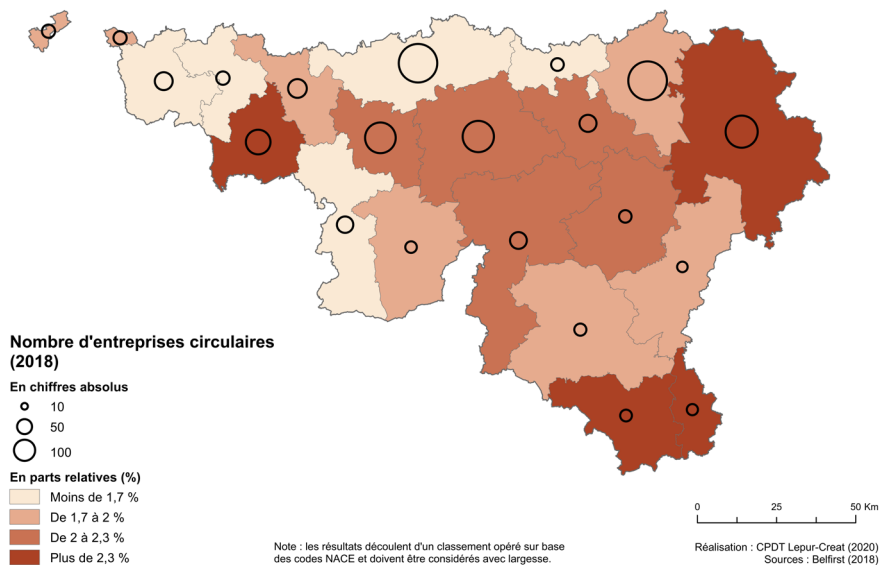
L'idée ne se limite donc pas à réimplanter des entreprises. Cela va au-delà de la simple dimension économique. L'animation et l'événementiel sont d'ailleurs régulièrement présents dans les tiers-lieux<sup>4</sup> et en font des lieux totems ouverts à tout le monde. Cela participe aussi au rayonnement du tiers-lieu qui est découvert par d'autres usagers potentiels.

1. **Plateforme d'innovation territoriale** : structure mise en place dans le but de catalyser l'entrepreneuriat local, l'innovation et l'esprit de communauté en vue de stimuler le terreau socio-économique, les activités et les réseaux existants d'un territoire.

2. **FabLab** : laboratoire de fabrication, parfois numérique, où est mis à disposition du public un éventail de services et équipements permettant l'expérimentation et le prototypage d'objets.

3. **Incubateur** : espace visant en tout premier lieu les entrepreneurs désireux de créer leur entreprise innovante et disposant bien souvent d'un espace de coworking.

4. **Tiers-lieu** : espace intermédiaire entre le domicile et le lieu de travail d'un individu où s'entrecroisent convivialité et concentration, vie sociale et vie professionnelle.



ronnement propice au développement de ces dynamiques économiques.

Globalement, il y a une demande pour des espaces bien intégrés dans les tissus urbains, et nous parlons ici aussi bien des villes que des plus petites polarités. Cela peut être tant dans des bâtiments neufs que, plus souvent, dans la réutilisation d'une offre de seconde main, avec toutefois la question de l'adaptabilité de ces bâtiments. Cela rejoint le cadre plus général du besoin de réinsertion d'activités économiques en ville qui est un enjeu important en Wallonie. Bien sûr, toutes les activités ne peuvent se retrouver en milieu urbain et/ou résidentiel en raison des nuisances qu'elles génèrent, et c'est notamment le cas de l'économie circulaire "lourde". Il y aura toujours besoin de foncier économique de type parc d'activité mais l'enjeu est ici de les localiser de manière à renforcer leur multimodalité, avec en plus de la desserte routière, dont on pourra difficilement s'affranchir, un accès à la voie d'eau et/ou au chemin de fer. De nombreuses friches se présentent dans ce type de localisation et ont un certain potentiel de reconversion.

Par l'examen des politiques, mécanismes et initiatives de promotion et de soutien, la recherche confirme la reconnaissance, tant à l'échelle européenne qu'aux échelles nationales et régionales, du rôle déterminant des économies circulaires, numérique et créative dans le renouveau des tissus économiques. En Wallonie, quelles formes prennent les mesures adoptées par les pouvoirs publics par rapport à ces trois économies émergentes ?

En Wallonie les politiques s'articulent principalement autour de stratégies globales. Digital Wallonia pour le numérique, Circular Wallonia pour le circulaire et anciennement, Creative Wallonia dont les Hubs Créatifs<sup>5</sup> sont le principal héritage. En effet, la Wallonie a décidé de s'appuyer aujourd'hui davantage sur sa stratégie digitale pour valoriser la créativité wallonne. Ces stratégies se concrétisent par de nombreuses mesures d'information et de sensibilisation, de formation, de financement, d'accompagnement, de réseaux et démarches volontaires, etc. Le financement par appels à projets est notamment plébiscité. Les Hubs et les espaces de coworking sont d'ailleurs issus d'appels à projets.

Au niveau européen, le Green Deal, les soutiens à l'économie circulaire et les divers plans de relance de l'Union européenne viennent appuyer ces stratégies.

Les mesures se retrouvent aussi dans les législations, parfois de manière ponctuelle.

5. **Hub créatif** : lieu hybride mis en place par le programme Creative Wallonia et proposant une diversité de solutions, services, matériels et espaces divers destinés à un public large et varié dans le but de catalyser le développement économique au travers de l'innovation.

Ainsi, le CoDT stipule que les zones d'activité économique (ZAE) peuvent accueillir toute activité visant à développer l'économie circulaire (article D.II.28).

Par quels moyens l'intégration de ces dynamiques économiques, au niveau des stratégies locales de développement territorial, pourrait-elle être davantage favorisée ?

Les hubs créatifs et, de manière générale, les plateformes d'innovation territoriale dans leur ensemble sont des instruments capables de jouer un rôle de catalyseur pour les économies concernées. Ils facilitent la coopération, la transversalité, l'innovation et le partage, créant un envi-

Les recommandations proposées par la recherche sont formulées en considérant le soutien au développement économique à travers le territoire et les lieux comme principe faitier. En quoi le territoire et les infrastructures sont-ils déterminants dans la perspective de développer des écosystèmes économiques performants ?

Les résultats de la recherche ont démontré le rôle fondamental des écosystèmes éco-



L'INTÉGRATION DANS LA VILLE DES DYNAMIQUES ÉMERGENTES, TELLE L'ÉCONOMIE CRÉATIVE, PAR LA RÉUTILISATION DE BÂTIMENTS DE SECONDE MAIN

nomiques locaux. Le territoire est le socle de ces écosystèmes. Chaque territoire possède des caractéristiques propres et accueille des besoins et des ressources singulières. Comme évoqué précédemment, les trois dimensions économiques étudiées ne diffèrent pas fondamentalement de l'économie en général mais elles sont particulièrement sensibles et réactives aux spécificités locales.

Il importe de bien connaître son territoire dans le cadre d'un projet de développement. Il y a bien sûr la dimension matérielle (foncier, infrastructures, accessibilité...). On sait ainsi que l'économie circulaire, notamment sa dimension industrielle « lourde », cherche des lieux accessibles par la route, mais aussi par la voie d'eau, voire par le chemin de fer, dans des espaces où les nuisances impactent peu les autres fonctions.

Mais il y a également une dimension immatérielle qui est moins évidente à cerner. Il s'agit ici d'avoir un état des lieux des forces en présence : les acteurs économiques présents, les acteurs institutionnels, les relations et les réseaux qui se nouent, les savoirs et savoir-faire de ces acteurs... Il faut créer une communauté par le brassage des différents profils qui se présentent dans le lieu. Pour cela, il convient d'animer ce réseau notamment en organisant des événements pour faciliter les rencontres et les échanges d'idées.

A titre d'exemple, l'une des personnes que nous avons rencontrées dans le cadre de nos interviews mettait en exergue l'importance de se saisir du « terreau local » lorsque l'on implémente un tiers-lieu ou assimilé dans un territoire rural. Son succès dépend de la prise en compte des besoins émanant des acteurs, des activités et des réseaux déjà en place. Un développement ex-nihilo risque de ne pas prendre racine sur le territoire.

Dans cette dimension immatérielle, il y a aussi l'institutionnel, chaque territoire ayant ses législations et ses normes. Dans le cadre de l'économie circulaire, notre recherche met clairement le doigt sur les barrières que constituent certaines normes ou limites, non seulement au sein du territoire, mais aussi entre territoires. Or, dans le domaine du recyclage de certains métaux par exemple, la Wallonie apparaît trop petite pour pouvoir massifier suffisamment les flux de matériaux permettant d'atteindre une rentabilité économique. Des coopérations transfrontalières sont donc nécessaires

mais des différences de normes en matière de transport, voire simplement du statut des déchets, compliquent un tel développement.

### ❖ **A l'échelle d'une commune, comment les plateformes d'innovation territoriale peuvent-elles affecter durablement le cadre de vie et l'image d'un quartier ?**

Au plus l'activité d'une PIT ou du tiers-lieu est importante, au plus il a des chances de rayonner et d'influencer l'image du quartier. On le voit notamment en France. A Bordeaux, le tiers-lieu Darwin a démarré dans une friche, une ancienne caserne militaire, dans un quartier en rive droite de la Garonne. Cet espace a eu longtemps une mauvaise image, une image de zone délaissée. Darwin, en développant sa dimension économique mais aussi culturelle et récréative, semble avoir participé au regain d'intérêt pour ces espaces qui sont aujourd'hui en pleine reconversion. Des promoteurs immobiliers y investissent et redéveloppent de nouveaux logements dans le quartier, les initiatives et activités y foisonnent... C'est en ce sens que nous rappelons l'importance de viser autant l'innovation et la création de valeur que la dimension « communauté », via des activités culturelles et/ou récréatives. Le lieu doit être ouvert à tout un chacun voulant venir y passer un moment, et quoi de mieux que d'avoir des activités récréatives et culturelles qui attirent du monde. La dimension « communauté » est déterminante pour la réussite de tels projets.

En Wallonie, nous pressentons l'intérêt que pourrait avoir la création de ce type d'espace, par exemple, dans les bâtiments de gare désaffectés. Les quartiers de gare traînent depuis plusieurs décennies une image négative et ont souvent un profil socio-économique plutôt défavorisé. Y implanter une PIT et surtout contribuer à sa réussite en y développant tant la finalité économique que la finalité communautaire, peut constituer un puissant levier de requalification urbaine, en plus dans un endroit généralement accessible en transports en commun. Il s'agit d'un exemple bien particulier, d'autres contextes peuvent aussi s'y prêter.

### ❖ **Le mécanisme de rénovation urbaine, qui repose sur un diagnostic détaillé permettant d'identifier les lieux stratégiques et acteurs porteurs, exclut le financement spécifique du soutien à l'activité économique qui doit alors se faire par d'autres biais. Quels sont les leviers existants pour développer les PIT, même d'ambition modeste et à portée locale ?**

Le financement des PIT peut passer par de nombreux mécanismes. Cotisations des membres, subsides, commandes publiques, prestation de services, participations des usagers, dons, etc. Des appels à projet pourraient être envisagés par la Région wallonne sur le modèle français. On voit aussi, en Wallonie ou à l'étranger, des initiatives privées de type mécénat, voire d'intervention directe dans la création d'espaces de type tiers-lieu et PIT.

## Prochainement

Le cru 2022 de la recherche débouchera sur la publication d'un vade-mecum consacré aux tiers-lieux à vocation économique, catalyseurs de l'innovation locale et de mixité fonctionnelle sur le territoire tout en étant générateur de solidarités. Il vise à clarifier les concepts qui lui sont liés, à présenter une série de bonnes pratiques et à accompagner les auteurs d'un projet de tiers-lieu dans la mise en place de celui-ci.

**Pour être tenu au courant de la parution de nouvelles publications en temps réel, inscrivez-vous à la newsletter de la CPDT sur notre site internet !**

### Equipe de recherche

#### Responsables scientifiques :

Bruno BIANCHET (Lepur-ULiège)  
Henry-Jean GATHON (Lepur-ULiège)

#### Chercheurs :

Fabian MASSART (Lepur-ULiège)  
Hubert MALDAGUE (Lepur-ULiège)  
Alice BOODTS (Lepur-ULiège)  
Marie VEYS (Lepur-ULiège)  
Constance UYTTEBROUCK (Lepur-ULiège)  
Alain MALHERBE (CREAT-UCLouvain)



Dans la lettre numéro 55, nous livrons les premiers constats et recommandations des chercheurs de la CPDT à propos de l'acceptabilité sociale en tant que véritable enjeu pour les porteurs de projets. L'équipe publie cet été la note de recherche 83 qui fait état des principaux résultats des deux ans de recherche. Dans cet article, il est question principalement de sensibilisation du public aux enjeux de l'aménagement du territoire et de participation citoyenne.

## L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET D'URBANISME

❖ **La recherche a formulé plusieurs recommandations en vue d'améliorer les processus contribuant à l'acceptabilité sociale des projets de densification et des projets d'infrastructures énergétiques. Comment avez-vous catégorisé ces recommandations ?**

Pour y parvenir, nous avons croisé deux approches du processus de développement d'un projet. La première est chronologique et comprend les différentes étapes du projet, du début à la fin de celui-ci. La deuxième approche s'intéresse aux différentes échelles qui vont influencer le projet : celle de l'individu ou du groupe d'individus qui exprime son avis (micro), celle du territoire local où ont lieu les interactions entre les acteurs du projet (meso) et finalement, le modèle sociétal (macro) beaucoup plus large qui comprend les aspects économiques et culturels, entre autres.

En combinant sous forme d'un tableau à deux entrées l'approche chronologique

et l'approche à différentes échelles, nous avons pu définir plusieurs facteurs et leviers d'acceptabilité sociale qui regroupent une série de recommandations que nous développons dans cette nouvelle publication. Celles-ci reposent sur quelques grands axes : travailler d'abord sur les conditions préexistantes au projet, élaborer ensuite un cadre de référence au niveau local et régional, travailler sur le processus d'élaboration et d'autorisation du projet et enfin, dans la concrétisation-même du projet, prévoir si possible des modalités d'ouverture vers les citoyens : occupation temporaire par des activités qu'ils soutiennent, maison du projet pour continuer l'information et le dialogue, etc.

❖ **Pour améliorer l'acceptabilité sociale d'un projet, les phases de concertation du public sont déterminantes. Cependant, l'aménagement du territoire et le secteur énergétique sont des matières qui n'attirent pas forcément l'intérêt des citoyens...**

Il est vrai que l'aménagement du territoire et le secteur énergétique sont aujourd'hui des matières qui restent assez méconnues et qui captent difficilement l'attention du grand public. C'est du moins ce qui ressort des entretiens que nous avons eu avec plusieurs acteurs de sensibilisation comme les maisons d'urbanisme, les parcs naturels ou les GAL<sup>1</sup>.

Pour l'expliquer, on peut souligner la technicité de ces matières qui est certainement un frein pour de nombreuses personnes. Cela entraîne un manque d'intérêt et de participation aux phases de réalisation d'outils stratégiques dans ces domaines. Or elles sont déterminantes pour l'orientation des projets qui suivront et il est dommage qu'elles mobilisent si peu les citoyens.

Pour les citoyens, les enjeux de densification, de renforcement des centralités et de développement durable ne génèrent pas non plus un grand engouement mais

1. GAL : groupe d'action locale mis en place dans le cadre des projets LEADER financés par l'UE en milieu rural.

bien souvent une crainte que l'arrivée de nouveaux projets ne modifie et défigure leur cadre de vie.

### ❖ **Comment pallier à ce manque d'intérêt ?**

Nous avons identifié plusieurs recommandations pour atteindre de nouveaux citoyens parmi ceux qui ne sont pas encore conscientisés aux enjeux de l'aménagement territorial. Plusieurs pistes peuvent être envisagées :

Investir dans des programmes télévisuels attractifs pour toucher le grand public. Il en va de même pour la thématique de la transition énergétique. Par exemple, en ce qui concerne l'implantation d'éoliennes, un documentaire informatif pourrait être réalisé par les pouvoirs publics dans le but d'expliquer l'intérêt de développer davantage cette filière et de nuancer les discours anti-éoliens.

D'autre part, organiser un événement annuel dédié à l'aménagement du territoire à l'image des journées du patrimoine serait l'occasion d'aborder bon nombre de matières comme les modes d'habitat durable et de présenter des réalisations denses de qualité qui contribuent au renforcement des centralités.

Organiser des activités et animations populaires comme des randonnées ou des visites de projets pour atteindre le public dans ses activités quotidiennes, ce en présence de personnes formées à la sensibilisation des citoyens qui les inciteraient à participer aux débats locaux. Des actions de ce type ont déjà été mises en œuvre par certaines coopératives citoyennes d'énergie au sujet des éoliennes et pourraient être généralisées à l'échelle régionale et sur plusieurs thématiques en lien avec l'aménagement durable du territoire.

A l'étranger, on peut citer le cas de la Suisse qui communique via des plateformes informatives, divers supports de communications didactiques ou des événements grand public. Les suisses ont notamment intégré le thème de la densification dans les journées du patrimoine en 2020 et touché un large public.

### ❖ **Au-delà des actions de sensibilisation, comment donner une forme moins abstraite aux projets d'aménagement ?**

La planification peut, en effet, sembler abstraite mais il est possible d'apporter du concret aux explications données, notamment en combinant l'utilisation du numérique et de la 3D et via des rencontres entre acteurs. Les technologies aident à

appréhender l'effet des démarches de planification, à l'échelle d'un quartier ou d'un village, selon des critères différents. Les citoyens peuvent alors comprendre les conséquences des choix qui sont posés. Les rencontres entre population, experts et politiques sont autant d'opportunités de mettre en débat ces orientations et leurs impacts. Car l'aménagement du territoire c'est aussi arbitrer entre des intérêts divergents.

A titre d'exemple, on peut citer la ville de Namur qui a créé une plateforme à destination des citoyens et des pouvoirs publics. Elle donne accès à plusieurs outils comme une modélisation du territoire communal en trois dimensions incluant les projets en cours : le public peut visualiser leur emprise sur le quartier, voir l'impact sur les maisons aux alentours, identifier les gabarits des nouveaux projets et même faire varier l'ensoleillement en fonction des heures de la journée. En parallèle à cette plateforme numérique, un service spécifique, le Nid, reçoit les citoyens sur place pour répondre à leurs questions en présence de professionnels de l'urbanisme.

### ❖ **La sensibilisation et l'accès à l'information des citoyens permettent-ils de garantir l'acceptation des projets ?**

Premièrement, précisons que le but n'est pas nécessairement de faire accepter les projets mais au moins d'entrer dans une démarche d'acceptabilité sociale. Dans notre définition de ce concept, nous voulions évoquer un cheminement qui, à un moment donné, débouche sur un compromis rendu possible à la suite d'interactions entre les différents acteurs des projets en vue que leur insertion se fasse de manière harmonieuse. Voilà l'objectif à poursuivre.

Ensuite, l'information et la participation sont en effet des conditions nécessaires mais ne sont pas pour autant suffisantes. Ces démarches ne permettent pas à elles seules de surmonter les conflits. Ces derniers sont parfois liés à des processus lacunaires (manque de transparence, manque de participation, etc.) qui conduisent aux problèmes d'acceptabilité sociale. Les incertitudes quant aux impacts des projets sont également sources de conflit. Les citoyens craignent différentes conséquences négatives sur leur cadre de vie (circulation, perte d'ensoleillement ou d'intimité, etc.). Enfin, d'autres conflits remettent en cause plus profondément les politiques sous-tendant les projets.

### ❖ **Jusqu'à présent, nous avons évoqué principalement les citoyens. Néanmoins, que ce soit au niveau régional ou au niveau local, il n'existe apparemment pas pour le moment de vision unanime partagée par les décideurs quant aux objectifs de densification et à leur territorialisation. Partagez-vous cette impression ?**

Effectivement, c'est un constat que nous faisons dans cette note de recherche. Il y a des différences de sensibilités selon les acteurs régionaux qui sont inhérentes à leurs parcours, formations et qui influent sur leur degré de réponse aux enjeux globaux, d'une part, et sur l'importance accordée à l'égard des préoccupations ou situations particulières des citoyens, d'autre part.

Certains décideurs adoptent une vision plutôt culturaliste et se posent en protecteurs du patrimoine et défenseurs de l'homogénéité du bâti. Leur sensibilité se porte alors essentiellement sur les aspects qualitatifs des projets. D'autres développent une vision plus réformatrice. Face au paradigme de la transition, ces derniers sont demandeurs de changements plus prononcés et peuvent privilégier des résultats quantitatifs notamment en matière de densification.

Enfin des divergences existent parfois entre niveau régional et niveau local, car les objectifs et les intérêts ne convergent pas toujours à ces deux échelles ; certains territoires ne voyant pas toujours leurs réalités locales reconnues.

### ❖ **Comment remédier à ce manque de cohésion au niveau régional ?**

Certainement en créant davantage de débat ! Si on évoque la densification, on peut avoir l'impression qu'il y a une vision imposée alors qu'il existe une multitude d'avis sur le sujet. De préférence, il faudrait aller vers une vision co-construite de la planification sur base d'un maximum de points de vue différents de manière à élargir la conception en matière de densification.

Entre le régional et le local, la vision commune est encore en progression. Dans le schéma théorique inspiré de la hiérarchie des plans, les grandes orientations en matière d'aménagement sont données par la Région avant d'être traduites au niveau communal à travers le Schéma de développement communal et concrétisées par les permis d'urbanisme.

Mais ce n'est pas aussi simple que cela. Les communes n'ont pas nécessairement envie de se doter d'une vision et ne sont pas toutes demandeuses d'utiliser les outils



mis à disposition par la Région wallonne comme le Schéma de développement communal qui peut être considéré comme lourd d'utilisation et coûteux. De plus, diverses communes tendent à se doter d'outils propres et à délaissier ceux du CoDT.

Néanmoins, au final, l'important est que les communes se dotent d'une vision et que les niveaux régionaux et locaux dialoguent davantage. Dans un sens, c'est ce que tente d'apporter la Formation de la CPDT en organisant des rencontres entre les CATUs et les agents du SPW-TLPE-DATU.

L'empathie est une qualité essentielle du porteur de projet qui pour être constructif, doit être capable de se mettre à la place des citoyens, d'écouter et de comprendre les différents points de vue. Tant que les personnes ne se sentent pas écoutées, elles ont naturellement tendance à rester dans le conflit.

Enfin, une communication professionnelle sur un ton objectif et factuel, portant sur les implications concrètes, aura généralement plus de succès qu'un discours de type « marketing » qui peut induire la méfiance.

### Et au niveau supra-communal ? Des stratégies se sont-elles développées entre les communes ?

Au niveau supra-communal, il n'y a pas encore beaucoup de stratégies visibles mais la recherche a montré que certains projets existent. Ils sont menés notamment grâce à l'intervention de fonctionnaires-délégués, de parcs naturels et d'autres organismes tels que les GAL qui poussent les communes à se fédérer pour réfléchir ensemble au-delà des échelles régionales et communales. Comme exemple, citons la province de Luxembourg où un parc naturel, le Parc Naturel de Gaume, encourage au travers de sa charte paysagère<sup>2</sup>, les communes à se doter d'un Schéma de développement communal ou pluri-communal dans les années à venir.

### Revenons au niveau citoyen... Lors d'un processus de participation citoyenne, comment faire pour instaurer ou restaurer un climat constructif en cas de conflit ?

Avant tout, le processus doit être irréprochable. Pour se montrer légitime, le porteur de projet doit faire en sorte qu'on ne puisse pas lui reprocher un manque de transparence, de participation ou de ne pas avoir considéré les remarques émises par les citoyens.

Si la situation est conflictuelle, un tiers garant peut renforcer la légitimité du processus. Il s'agit d'un organisme qui est le « gardien » du bon fonctionnement de la participation et qui se rend responsable de l'animation des réunions, de la diffusion de l'information et si nécessaire peut apporter de nouvelles expertises au dossier. Cela n'existe pas en Belgique mais bien dans d'autres pays comme la France et le Québec où des organes publics et indépendants sont en charge de l'organisation ou l'accompagnement de la participation citoyenne.

### Bien évidemment, face à des situations conflictuelles, il peut être compréhensible de vouloir réduire les capacités de prises de positions des riverains et de la société civile pour voir les projets aboutir plus rapidement...

C'est compréhensible mais peut être questionné d'un point de vue démocratique et d'efficacité à long terme. Certains porteurs de projet ont en effet une priorité pragmatique qui revient à faire aboutir les projets dans les meilleurs délais. Toutefois, intégrer les parties et avis divergents permet souvent d'améliorer l'intégration des projets, de réduire les risques de recours et de maintenir un climat de dialogue et de confiance.

Cependant les pouvoirs publics n'ont pas l'obligation de suivre systématiquement les avis citoyens ; ils peuvent défendre certains partis pris à l'égard de leur projet parce que cela correspond à leur stratégie. Les obligations légales de participation du public ont été allégées et non renforcées au fil du temps, sans doute parce qu'elles pèsent sur les communes et les administrations : la tendance actuelle est plutôt de privilégier la rapidité des procédures et de décharger les communes que d'augmenter la démocratie participative. On peut aussi souligner le manque de moyens publics et d'opérateurs institutionnels en Wallonie pour mener l'information et la concertation en aménagement du territoire. Le débat reste nécessaire et les choix de ne pas prendre en compte certains avis doivent pouvoir être justifiés.

En fin de compte, la négation des réactions et apports des citoyens tend généralement à aggraver le conflit. Nous insistons sur le fait qu'il vaut mieux gérer celui-ci que de chercher à l'éviter à tout prix.

Retrouvez la note de recherche dans la rubrique « Publications » du site de la CPDT !



#### Equipe de recherche

##### Responsables scientifiques :

Yves HANIN (CREAT-UCLouvain)  
Marie-Françoise GODART (IGEAT-ULB)

##### Chercheurs :

Raphaëlle HAROU (CREAT- UCLouvain)  
Fiorella QUADU (CREAT-UCLouvain)  
Coraline BERGER (CREAT-UCLouvain)  
Arthur NIHOUL (CREAT-UCLouvain)  
Coline JOFFROY (IGEAT-ULB)  
Etienne CASTIAU (IGEAT-ULB)  
Simon VERELST (IGEAT-ULB)  
Isabelle BAUTHIER (IGEAT-ULB)

2. Charte paysagère d'un parc naturel : document stratégique d'orientation et d'aide à la décision décrivant à la fois les caractéristiques et les dynamiques paysagères qui sont observées sur le territoire du parc naturel. Elle comporte un diagnostic, des recommandations et un programme d'actions.

## PUBLICATION

### ❖ FICHES TOURISTIQUES, RECUEIL - VOLUMES 1 ET 2

Ces deux recueils de fiches consistent en une caractérisation des équipements touristiques parmi les plus importants en termes de territoire dédié en Wallonie. Le premier volume est principalement consacré aux attractions touristiques tandis que le deuxième s'intéresse aux hébergements utilisés par les touristes. Les données présentées sont issues de la recherche « Tourisme et Territoire : gérer le passé et préparer l'avenir ».

#### Avant-propos

Le tourisme représente une activité économique importante. Il est au cœur de l'un des objectifs stratégiques du Plan de relance de la Wallonie (incluant le Plan de reprise et de résilience européen). Ainsi, renforcer la résilience du secteur touristique, et donc de l'activité économique, passe par la création et le développement d'une offre touristique basée sur les atouts de la Wallonie ainsi que par la valorisation des sites touristiques, de l'accueil et de leur accessibilité.

Cependant, comme tout mode d'occupation du sol, les infrastructures touristiques évoluent au cours du temps par leur localisation, leur forme et leur intégration, en fonction des caractéristiques de la demande et de l'offre mais aussi des règles en vigueur au moment de leur mise en place. Au niveau des enjeux actuels générateurs d'impacts pour le secteur du tourisme, citons la réduction progressive de l'artificialisation des sols où le secteur a une part à prendre dans l'effort collectif et les changements climatiques (inondations / sécheresses) qui réinterrogent la pertinence de certaines localisations ou activités touristiques. Face aux mutations en cours, comme le mentionne la DPR 2019-2024, il est nécessaire de mener une politique d'aménagement du territoire permettant un développement cohérent de l'espace touristique wallon et en phase avec notre époque. Pour ce faire, un état des lieux sous l'angle territorial des principales infrastructures du secteur s'avérerait indispensable.

#### Deux recueils de fiches touristiques

Dans le premier recueil, après un chapitre expliquant comment a été conçu le modèle

de fiche, quatre types d'attractions sont caractérisés : « Attractions du pôle d'intérêt culturel », « Attractions du pôle d'intérêt naturel », « Attractions du pôle d'intérêt récréatif » et « Golfs ». Une dernière fiche s'intéresse aux « Infrastructures pour foires, salons et congrès ».

Dans le deuxième recueil, onze types d'hébergement sont caractérisés : « Aires d'accueil pour motor-homes », « Campings touristiques », « Centres de tourisme social », « Endroits de camp », « Hébergements issus de plateformes d'échanges (Airbnb, Vrbo / HomeAway) », « Hébergements touristiques de terroir et meublés de vacances », « Hôtels », « Parcs résidentiels de week-end », « Résidences secondaires cadastrales », « Terrains de caravanage », « Villages de vacances ».

La description des différentes infrastructures aborde notamment leur répartition

spatiale (dont l'emprise au sol pour les équipements de grande taille), leurs caractéristiques touristiques (capacité d'accueil ou fréquentation, reconnaissance officielle et par les utilisateurs), leur rapport au territoire (accessibilité, contraintes physiques et légales...) et leur dynamique spatio-temporelle.

Avec ces fiches, le premier objectif de la recherche était de mobiliser les données disponibles, voire de les créer, afin d'acquiescer une meilleure connaissance territoriale du tourisme wallon. Les traitements ont également abouti à des recommandations quant à des améliorations possibles dans la gestion des données touristiques et à des pistes pour approfondir les liens entre les infrastructures touristiques et l'aménagement du territoire.



## ❖ DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES ÉMERGENTES ET TERRITOIRE(S)

En continuation de l'article des pages 3 à 6, la CPDT vous présente une nouvelle note de recherche issue des travaux menés en 2020 portant sur les dynamiques économiques considérées comme émergentes et leurs rapports au territoire. Les dynamiques de l'économie numérique, circulaire et créative ont été identifiées comme prometteuses pour la Wallonie et font par ailleurs l'objet d'une attention poussée de la part des instances politiques, notamment sous l'impulsion de l'Union européenne.

### Avant-propos

Depuis de nombreuses années déjà, les domaines du numérique, du circulaire et du créatif sont sur le devant de la scène, que ce soit dans l'actualité ou dans les stratégies et politiques mises en place par les niveaux de pouvoir compétents, de l'Union européenne aux villes et communes, en passant par la Wallonie. Ils participent au renouveau du tissu économique de ce début du XXI<sup>e</sup> siècle.

Les récentes annonces et perspectives en matière de réindustrialisation de l'Europe, de Green Deal ou de stratégie européenne circulaire renforcent l'intérêt pour ces thématiques souvent désignées comme porteuses en matière de développement économique et vertueuses du point de vue environnemental. La Wallonie s'est également inscrite, de longue date, dans cette mouvance, faisant des trois dimensions citées l'objet d'une série de stratégies, de politiques et d'initiatives durant la dernière décennie. Du niveau européen au niveau wallon, on peut prendre en exemple les programmes Horizon 2020 et, récemment, Horizon Europe, la Stratégie régionale de Spécialisation intelligente S3, les divers Plans Marshall ou le plan de relance de la Wallonie.

### La note de recherche

Cette note résume une partie des travaux réalisés en 2020 et 2021 dans le cadre de la recherche de la CPDT intitulée « Dynamiques économiques émergentes et nouveaux enjeux territoriaux ». L'objectif général de cette recherche était de s'interroger, d'une part, sur comment ces nouvelles dynamiques peuvent contribuer au développement économique tant local que régional

et à la structuration des territoires wallons et, d'autre part, comment le territoire peut favoriser le développement de celles-ci.

Le territoire constitue l'élément central de cette recherche. Au-delà des seuls déterminants économiques, les liens entre ces dimensions du numérique, du circulaire et du créatif et les territoires sont encore soit imparfaitement compris, soit peu investigués. Le territoire est à appréhender selon deux optiques : d'une part, sa diversité favorisant ou défavorisant le déploiement de tel ou tel type d'activités selon les types de territoires (urbains, ruraux, métropolitains...) et, d'autre part, sa possible adaptation aux besoins de ces différents types d'activités.

La note de recherche est dérivée essentiellement des volets 2, 3 et 4 de la recherche qui avaient pour objectif majeur, pour le premier, de quantifier l'importance de ces trois dynamiques ainsi que leur comportement à travers le territoire wallon, pour le second, d'identifier les politiques, mécanismes et initiatives de promotion et soutien aux nouvelles dynamiques économiques et, pour le troisième, d'identifier des initiatives inspirantes développées à l'étranger au sein de ces trois économies, de manière à enrichir la réflexion sur le territoire wallon.

L'analyse quantitative fut menée à une double échelle : une première logique « macro », en utilisant les communes ou les arrondissements comme unité spatiale, et une seconde logique « micro », croisant les entreprises et un carroyage de typologies territoriales créé pour l'occasion. Les résultats aux deux échelles montrent des géographies très différentes des trois dimensions économiques et sont l'objet principal de la note de recherche. L'inventaire des politiques, mécanismes et initiatives de

promotion et soutien démontre une volonté marquée depuis quelques années de développer les trois économies étudiées, tant au niveau européen, national, que wallon.

Les enseignements du benchmark témoignent d'une diversité importante de moyens d'action. Il est question d'identifier les stratégies, les programmes, les plateformes de mise en réseau et les réalisations concrètes qui favorisent l'essor de ces filières économiques.



Les nouvelles publications sont consultables et téléchargeables sur le site de la CPDT !

## LA FORMATION CPDT

### ❖ EN 2022, LA FORMATION CPDT INTERROGE LA NOTION D'ADAPTABILITÉ

Le 31 mars dernier, la Formation CPDT a démarré par une demi-journée de webinaire qui a lancé le thème de l'année : l'adaptabilité des acteurs et du territoire. Ce thème a été choisi dans le prolongement du Colloque CPDT 2021 qui traitait de la résilience des territoires et des acteurs pour s'adapter et anticiper les défis d'aujourd'hui et de demain.

#### *L'adaptabilité, c'est quoi ?*

Pour faire court, il s'agit de la capacité à s'ajuster à de nouvelles situations. L'adaptabilité fait partie des notions empruntées aux sciences environnementales afin d'éclairer nos pratiques sur le territoire : tout organisme vivant s'adapte en réponse aux variations de son environnement.

Le domaine d'application de ce concept s'est progressivement étendu à l'aménagement du territoire, comme réponse aux impacts du changement climatique mais aussi aux différents chocs qui touchent nos territoires : crise sanitaire, fermeture de sites d'activité industrielle ou de commerces, conflits internationaux, pénurie de matières premières... Les périodes d'incertitudes et d'instabilité ont toujours existé mais ont tendance à s'enchaîner de plus en plus vite, obligeant à revoir les modèles de développement territorial.

#### *S'adapter : un changement de paradigme*

Aujourd'hui, il ne suffit plus d'aménager.

Tel qu'il a été conçu, projeté et encadré (notamment par les plans de secteur), le territoire risque de ne plus pouvoir répondre aux changements qui s'opèrent et tendent à se succéder. La logique de planification doit s'inverser. Le temps et les moyens pour prévoir et même anticiper viennent à manquer. Le territoire doit s'adapter.

Comment rendre les territoires moins vulnérables aux chocs et crises ? Lors de la préparation de la visite du territoire de Tubize - autre temps fort du programme 2022 de la Formation - nous avons constaté que le territoire est lui-même doté de ressources suffisantes pour répondre aux chocs et changements récents et à venir. Il appartient par contre aux acteurs du territoire, d'abord, de prendre conscience de ces ressources et ensuite de les mobiliser, valoriser ou instrumentaliser. Et cela ne peut se faire sans entraide.

Comme l'a souligné Michel Dachelet, inspecteur général du SPW-DATU, lors du webinaire, outre la mise en place d'outils opérationnels et schémas stratégiques, c'est avant tout une autre manière de faire et de

collaborer entre acteurs qui est préconisée. Des différentes prises de parole et témoignages qui ont émaillé cette matinée, ainsi que des rencontres menées dans la cadre de la préparation de la journée de visite, c'est en effet l'un des constats majeurs identifiés : l'adaptabilité des acteurs passe par le dialogue et les échanges. Structures d'organisation ensemble, transcommunalité, intelligence collective, groupes de travail multi-acteurs sont autant de méthodes et d'organisations à encourager car elles permettent le partage d'expériences, la mutualisation des moyens et des idées, voire inspirent de bonnes pratiques.

La résilience face aux crises se nourrit de la créativité et l'ouverture aux possibles, de l'évolution, jalon après jalon, qui permet de baliser progressivement les avancées et parfois même de nous affranchir des limites de notre zone d'influence. C'est autour de cet axe de réflexion que vont s'articuler les différentes étapes de l'année de formation.

#### Des exemples d'adaptabilité

Lors du webinaire d'ouverture, trois intervenants ont partagé leur expérience en matière d'adaptabilité :

##### *Sarah Dubeaux,*

du Laboratoire français d'Initiatives Foncières et Territoriales Innovantes (LIFTI), a exposé le mode de fonctionnement de ce fonds de dotation : dans le but d'interroger le rôle du foncier dans différentes crises (climat, logement, alimentation, etc.), le LIFTI s'organise en 4 comités de travail eux-mêmes déclinés en groupes de travail. Chaque groupe compte une trentaine de membres venant de territoires et disciplines variés. Si la multiplicité d'acteurs peut complexifier les échanges, elle permet avant tout d'appréhender la question du foncier dans toute sa diversité et de proposer des solutions transversales.

##### *Marie Monville,*

échevine en charge du Tourisme et du Développement économique à Stoumont, a expliqué comment cette petite commune rurale accompagne l'évolution de son territoire : elle mise sur l'intelligence collective et la mutualisation des ressources en impliquant les communes voisines, les intercommunales et les acteurs locaux. Sur plusieurs matières (gestion des déchets, sécurité, culture, cantines, gestion forestière, tourisme, etc.) la commune fonctionne en « réseaux » : cela lui permet de partager les coûts (création, mise en place, fonctionnement ou entretien), des expériences, de la créativité et de cette façon, de proposer des réponses coordonnées plus efficaces que des actions isolées à l'échelle locale.

##### *Christophe Denève,*

éco-conseiller à Mouscron, a présenté la roue des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et comment sa commune a intégré cet outil dans les critères d'évaluation de projets. Adoptée en 2015 par les Nations Unies, la roue des ODD (téléchargeable sur le site Internet de l'ONU), avec ses angles d'approches multiples, permet d'améliorer sensiblement des projets de nature diverse. Concernant les projets urbanistiques, cependant, Christophe Denève a pointé la difficulté d'imposer globalement les ODD sans une révision de la réglementation.